

---

POUR LA **RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
QUI AURA LIEU LE **JEUDI 30 SEPTEMBRE 2004, À 19 H,**  
DANS LA **SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

---

### LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

- 18 h      **COMITÉ PLÉNIER – SÉANCE À HUIS CLOS**  
**SALLE DE RÉUNION C-11, PLACE TOM DAVIES**  
*Objectif: aborder des litiges et des questions se rapportant à l'accès  
à l'information et la protection de la vie privée*
- 19 h      **RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

**(ASSUREZ-VOUS DE FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES  
TÉLÉAVERTISSEURS.)**

La salle du Conseil est accessible en fauteuil roulant. Si vous avez besoin d'un appareil auditif, veuillez communiquer avec le bureau du greffier municipal avant la réunion. On demande aux personnes qui ont besoin d'aide de communiquer avec le bureau du greffier municipal au moins 24 heures avant la réunion s'il faut prendre des arrangements particuliers. Composez le (705) 671-2489, poste 2475. Appareil de télécommunications pour sourds (ATS) : (705) 688-3919. On peut consulter les ordres du jour sur le site Web de la Ville : [www.grandsudbury.ca](http://www.grandsudbury.ca).

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

## **AUDIENCES PUBLIQUES**

{AUCUNE}

## **EXPOSÉS/DÉLÉGATIONS**

{AUCUN}

## **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

Le maire adjoint Craig, président de la séance à huis clos, se lève maintenant et présente les questions discutées durant la séance à huis clos. Le Conseil examine ensuite les résolutions ou les règlements municipaux.

## **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS, tenue le 29 septembre 2004**

Le conseiller Terry Kett, président du Comité des priorités, présente maintenant toutes les questions nécessitant l'autorisation du Conseil.

## **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION, tenue le 21 septembre 2004**

Le conseiller Thompson, président du Comité de la planification, présente maintenant toutes les questions nécessitant l'autorisation du Conseil.

## **PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS**

### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-6 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'une conseillère ou d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions; on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

## **PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)**

### **PROCÈS-VERBAUX**

**PAGE N°**

- C-1 Rapport n° 17, procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2004 du Conseil municipal  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE – PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)** **M1 - M24**
- C-2 Rapport n° 16, procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2004 du Comité de la planification  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE – PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)** **M25 - M40**
- C-3 Rapport n° 4, procès-verbal de la réunion extraordinaire (séance extraordinaire sur les priorités) du 24 septembre 2004 du Conseil  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE – PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)**
- C-4 Rapport n° 13, procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2004 du Comité des priorités  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) (PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)**
- C-5 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE – PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M41 - M42**
- C-6 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE – PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M43 - M44**

### **SOUMISSIONS**

**{AUCUNE}**

### **RAPPORTS DE GESTION COURANTS**

**{AUCUN}**

### **SONDAGES TÉLÉPHONIQUES**

**{AUCUN}**

## PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

PAGE N°

#### LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX SUIVANTS FERONT L'OBJET DE TROIS LECTURES :

2004-267A 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2004

2004-268F 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 2004-108F AFIN D'ÉTABLIR ET DE MAINTENIR DES RÉSERVES, DES FONDS DE RÉSERVE ET DES FONDS DE FIDUCIE

Résolution du Conseil 2004-456

(Exposé de l'Association communautaire de Nickel Centre, durant la réunion du Conseil du 16 septembre 2004, par l'entremise duquel on demande l'appui du Conseil au chapitre de l'exploitation d'un centre de conditionnement physique et de mieux-être au Centre communautaire de Falconbridge. Des partenaires communautaires ont fait don de l'équipement du centre de conditionnement physique et d'une bonne partie des travaux de transformation des immobilisations.)

2004-269 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À NOMMER DES AGENTS D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR L'APPLICATION DES SECTIONS DU RÈGLEMENT MUNICIPAL 2001-1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET LE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES AINSI QUE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL 2003-30T PORTANT SUR LA VOIE RÉSERVÉE AUX POMPIERS

(Ce règlement municipal permet de mettre à jour la liste des agents d'exécution.)

2004-270T 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 2001-1 AFIN DE RÉGIR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 22 septembre 2004, et accompagné de pièces jointes, portant sur la régulation de la circulation dans le lotissement Cedar Green.

1 - 4

(Ce règlement municipal prévoit l'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection de la promenade Cedargreen et de la rue Ashgrove.)

## PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS MUNICIPAUX (suite)

PAGE N°

- 2004-271Z 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 95-500Z, SOIT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL DE ZONAGE GLOBAL DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY  
Recommandation 2004-208 du Comité de la planification

(Ce règlement municipal modifie le zonage de terres réservées à l'usage de la Ville de Sudbury pour l'installation de parcs, à savoir « P », zone de parc, promenade Eden Point, Sudbury.)

- 2004-272 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À AUTORISER LA VENTE DU LOT 19, PLAN M-1049, PROMENADE O'NEILL, GARSON, À MARY ELIZABETH LARONDE

Réunion du Comité de la planification, tenue le 21 septembre 2004

- 2004-273Z 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 2004-256Z, RÈGLEMENT MUNICIPAL VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 2004-20Z, RÈGLEMENT MUNICIPAL VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 83-300, RÈGLEMENT MUNICIPAL DE ZONAGE GLOBAL DE L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Recommandation 2004-214 du Comité de la planification

(Ce règlement municipal apporte des corrections au Règlement municipal 2004-256Z en y supprimant la période d'appel. Dans le cadre du Règlement municipal 2004-256Z, on a supprimé le symbole d'utilisation différée « H » se rapportant aux terres en question afin qu'elles soient classées « C2-16 », zone commerciale générale spéciale.  
- Broder Sudbury Developments, route municipale 80, Val-Caron)

- 2004-274 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 2001-86 AFIN DE RÉGLEMENTER L'OCTROI DE LICENCES DE LOTERIE

(Cette modification apportée au règlement municipal sur les licences de loterie précise le droit du greffier municipal, en tant qu'agent de délivrance des licences de loterie, de déléguer son pouvoir en matière de délivrance de licences de loterie à des personnes désignées, d'établir des conditions par rapport à cette délégation de pouvoir et de révoquer un tel pouvoir délégué.)

## PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS MUNICIPAUX (suite)

PAGE N°

- 2004-275 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À ADOPTER UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE VITESSE DANS LES ZONES SCOLAIRES

Recommandation 2004-59 du Comité des priorités

(Au cours de la réunion du Comité des priorités, tenue le 15 septembre 2004, le directeur général des Travaux publics a présenté un rapport portant sur la politique en matière de vitesse dans les zones scolaires.)

- 2004-276A 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À AUTORISER LA CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT EN CE QUI A TRAIT AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER POUR L'ÉPANOUISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Recommandation 2004-54 du Comité des priorités

(Au cours de la réunion du Comité des priorités, tenue le 23 juin 2004, on a présenté un rapport demandant au Conseil d'envisager la participation continue de la Ville au Programme provincial de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire.)

- 2004-277 3 UN RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 2002-331G, RÈGLEMENT MUNICIPAL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY PORTANT SUR LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉVACUATION DES DÉCHETS DANS LES LIMITES DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement municipal modifie le Règlement municipal sur la gestion des déchets afin de mettre en œuvre le nouveau système d'étiquettes pour les sacs à déchets supplémentaires (SDS) pour la collecte résidentielle, conformément à la recommandation 7 du Comité directeur technique, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil en vertu de la résolution 2004-219, et d'effectuer des changements mineurs ayant trait à l'administration, afin que l'approbation écrite du directeur général des Travaux publics relativement au dépôt de remblai approuvé dans des lots bas ne soit plus nécessaire.)

## PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

### CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT UNIQUEMENT

PAGE N°

- C-7 Rapport de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux, daté du 20 septembre 2004, portant sur les nouveaux programmes agréés et gérés directement à l'intention des enfants d'âge scolaire  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT) 5 - 6

(La Division des services d'enfants, par l'entremise du Centre des jeunes citoyens/Junior Citizens Day Care, exploite maintenant le Programme de garde parascolaire de l'école St. Theresa (anciennement un programme des Services des loisirs) ainsi qu'un nouveau programme de garde parascolaire à l'école St. Michael. Ces programmes sont tous deux des programmes de garde agréés offrant des services de garde d'enfants de qualité aux familles, et les familles recevant une subvention pour la garde d'enfants pourront en bénéficier.)

- C-8 Rapport de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux, daté du 22 septembre 2004, portant sur « *La marche, une panacée* ».  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT) 7 - 8

(« *La marche, une panacée* » est un exposé que le conseiller T. Callaghan, Catherine Matheson, directrice générale de la Santé et des Services sociaux et Chris Stewart, du Manoir des pionniers, ont présenté au sixième Congrès mondial sur l'activité physique et le vieillissement, à London, en Ontario.)

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

### QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

### RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des loisirs, daté du 21 septembre 2004, et accompagné de pièces jointes, portant sur la planification en matière d'accessibilité.  
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 9 - 26

(Par l'entremise du rapport, on révisé le Plan d'accessibilité du Transit du Grand Sudbury 2004-2005; le mandat du Comité consultatif de l'accessibilité; et la mise à jour du Plan d'accessibilité 2004-2005.)

- R-2 Rapport du directeur général des Services corporatifs du 23 septembre 2004 au sujet des services de règlement de sinistre.  
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 27 - 28

(Une résolution a été préparée pour l'examen du Conseil afin de prolonger les ententes avec nos fournisseurs actuels de services de règlement de sinistre.)

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR ORDINAIRE (suite)

### RÉSOLUTIONS

#### R-3 **Résolution présentée par le conseiller Berthiaume :**

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury est l'unique actionnaire et propriétaire des Services publics du Grand Sudbury et des filiales des Services publics du Grand Sudbury;

ET QUE Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. est une filiale à part entière des Services publics du Grand Sudbury;

ET QUE la grève à la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. en est maintenant rendue à son troisième mois sans conclusion en vue;

ET QUE le principal enjeu est la demande du Conseil d'administration de la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. d'instaurer un programme d'avantages sociaux à deux paliers où les employés embauchés après le 31 mars 2004 n'auraient pas droit aux avantages sociaux de retraite après l'âge de 65 ans;

ET QUE l'on sait que les programmes d'avantages sociaux à deux paliers entraînent des milieux de travail qui sèment la discorde et qui créent des problèmes futurs de relations du travail tant pour l'employeur que pour le syndicat;

ET QUE la position proposée lors des négociations par le Conseil d'administration de la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. ne fera pas réaliser d'économies à la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. pendant au moins quinze ans et fort probablement pas avant quarante ans;

ET QUE la position proposée lors des négociations par le Conseil d'administration de la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. constitue une attaque directe contre les futurs aînés dans notre collectivité;

ET QUE cette attaque contre les futurs aînés dans notre collectivité est contraire au bon travail accompli par le Comité du maire et du Conseil sur les questions relatives aux aînés;

ET QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury nomme le Conseil d'administration des Services publics du Grand Sudbury et des filiales des Services publics du Grand Sudbury;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande immédiatement par la présente la démission du Conseil d'administration des Services publics du Grand Sudbury et des filiales des Services publics du Grand Sudbury;

ET QUE l'on demande à l'équipe de négociation patronale de la société Hydro Plus du Grand Sudbury Inc. d'enlever de la table de négociation la demande d'instaurer un programme d'avantages sociaux à deux paliers où les employés embauchés après le 31 mars 2004 n'auraient pas droit aux avantages sociaux de retraite après l'âge de 65 ans.



## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR ORDINAIRE (suite)**

### **RÉSOLUTIONS (suite)**

**PAGE N<sup>o</sup>**

#### **R-4 Résolution présentée par le conseiller Berthiaume:**

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury veut s'assurer que les personnes âgées fragiles et les adultes vulnérables ayant un handicap physique de notre communauté reçoivent au moins un niveau minimal de soins dans les établissements de soins de longue durée;

ET QUE les pensionnaires reçoivent moins de deux (2) heures de soins directs par jour, ce qui, manifestement, représente moins de temps qu'il en faut pour s'occuper de tous les besoins personnels de tels pensionnaires;

ET QUE des recherches démontrent que les pensionnaires des maisons de soins infirmiers doivent bénéficier d'au moins 3,5 heures de soins chaque jour afin que ceux qu'on leur accorde soient qualifiés de soins de qualité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande, par la présente, au gouvernement provincial de l'Ontario de faire voter dans une loi une norme de dotation minimale de 3,5 heures de soins par jour, afin de faire en sorte que les personnes âgées de notre région obtiennent les soins dont elles ont besoin dans les établissements de soins de longue durée de l'Ontario;

ET QUE des exemplaires de cette résolution soient envoyés à l'honorable Dalton McGuinty, premier ministre de l'Ontario; à l'honorable George Smitherman, ministre de la Santé et des Soins de longue durée; à l'honorable Rick Bartolucci, ministre du Développement du Nord et des Mines; à M<sup>me</sup> Shelley Martel, députée provinciale de Nickel Belt; à l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO); à l'Association française des municipalités de l'Ontario; et à la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario.

### **ADDENDA**

### **PÉTITIONS COMMUNAUTAIRES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTIONS**

### **SÉANCE À HUIS CLOS (questions inachevées)**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

***(UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.)***

**Le 24 septembre 2004**

**THOM M. MOWRY  
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**